

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 12 octobre 2023 pour la séance du 19 octobre 2023 à 18h00

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Madame Jocelyne FEVER - Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Harmonie HARS - Administratrice

Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

Madame Michèle PEPIN - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Laurence OLIVIER à Monsieur Josseran FLOCH

Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 19 octobre 2023

DELIBERATION N°4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX BUDGETS ANNEXES

L'activité du CCAS de Dunkerque est structuré au travers de 7 budgets :

- 1 budget principal,
- 6 budgets annexes correspondant aux 6 structures gérées par celui-ci (l'EHPAD Van Eeghem, la Maison Maria Schepman, la Maison des Dunes, la Résidence autonomie Louis Matthys, l'espace Bel Air et le CLIC Relais Autonomie du Littoral).

Les budgets annexes sont nécessaires en raison de leurs particularités comptables (M22, gestion en EPRD, SPIC...).

Certains d'entre eux peuvent bénéficier d'une subvention du budget principal pour assurer leur financement.

Jusqu'en 2018, ce versement se faisait sans délibération. Désormais et conformément aux stipulations du décret 2016-33 du 20/01/2016 relatif aux pièces justificatives, une délibération du Conseil d'administration est nécessaire pour le versement desdites subventions.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'accepter de prévoir :

- un montant complémentaire de subventions de fonctionnement à titre prévisionnel pour 2023, notamment pour la Résidence Louis Matthys de 24 769 euros ;
- deux subventions d'équipement :
 - une pour la PUV Maria Schepman de 13 000 euros dans le cadre du financement d'un logiciel et de la réfection du lieu de vie ;
 - une pour la PUV Maison des Dunes de 6 200 euros dans le cadre du financement de la réfection des sanitaires et d'une chambre.

ADOPTÉ

**Pour le Maire-Président,
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20231019-20231019CA_D4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023